

MATERIEL AND CONTRACT MANAGEMENT  
131 QUEEN STREET, ROOM 12-20  
OTTAWA ON K1A 0A6



GESTION DU MATÉRIEL ET DES CONTRATS  
131, RUE QUEEN, PIÈCE 12-20  
OTTAWA (ON) K1A 0A6

**QUESTIONS ET RÉPONSES**  
**NUMÉRO DE SOLLICITATION : 2015012**

*La fermeture pour la période de questions est le 20 octobre 2015 avant midi (12 h). Révisé : Le 26 octobre 2015*

QUESTIONS	
<b>Annexe D – Énoncé des besoins</b>	
<b>Q. 1</b>	<p><b>1. <u>Portée</u></b></p> <p>a) Pourriez-vous fournir le nombre de vidéoconférences point à point entre deux participants; de vidéoconférences multipoints entre trois et cinq participants et de vidéoconférences multipoints entre cinq participants et plus?</p> <p>b) Combien d'appels devrait-on planifier par l'intermédiaire du fournisseur de service par rapport au nombre d'appels ponctuels non planifiés ou point à point?</p>
<b>Date</b>	Le 20 octobre 2015



RÉPONSES	
<b>R. 1</b>	<p>a) La Chambre des communes (CdC) et le Sénat ne tiennent pas de données sur ce type d'information. Toutefois, on peut affirmer que la plupart des vidéoconférences de la CdC et du Sénat sont des deux types suivants : point à point entre une salle de comité et un lieu éloigné, ou multipoint entre deux lieux éloignés. Actuellement, la CdC ne tient qu'occasionnellement des vidéoconférences entre plus de trois participants (entre une salle de comité et deux autres participants), et n'en tient jamais entre plus de cinq participants (entre une salle de comité et quatre autres participants). Les comités du Sénat ne peuvent actuellement pas tenir des vidéoconférences avec plus de trois participants (entre une salle de comité et deux autres participants).</p> <p>b) Selon les données du Sénat fournies à la page 32 de la DP, pour 2014, 70 % des lieux éloignés étaient réservés par le fournisseur de service. On estime que 97 % des vidéoconférences du Sénat exigent les services d'un fournisseur. Comme il est très rare qu'un site privé soit équipé d'une ligne RNIS, pour les sites privés (30 % des vidéoconférences du Sénat en 2014), la grande majorité a nécessité une passerelle IP-RNIS de la part du fournisseur de service. La CdC n'est pas en mesure de fournir ces données; toutefois, comme pour le Sénat, elle tient très peu de vidéoconférences point à point avec un RNIS aux deux extrémités (ou à toutes les extrémités). La plupart des vidéoconférences nécessiteraient donc un service de passerelle du fournisseur de service.</p> <p>Les comités de la CdC et du Sénat ne tiennent pas de vidéoconférence non planifiée.</p>
<b>Date</b>	Le 22 octobre 2015

<b>Q. 2</b>	<b><u>Annexe D – Énoncé des besoins</u></b>
	<p>1.2.</p> <p>Dans quelles circonstances un RNIS est-il nécessaire dans le cadre de la présente DP (à quoi serviraient les services de RNIS?)</p>
<b>Date</b>	Le 20 octobre 2015



<b>R. 2</b>	<p>Actuellement, la plupart des salles de la Cité parlementaire ne sont équipées que de lignes RNIS, et non de lignes IP. Un projet est cependant en cours pour faire la transition du protocole RNIS au protocole IP et équiper davantage de salles avec la technologie IP au cours des prochaines années. Actuellement, il est prévu qu'un lieu éloigné soit connecté à la salle de comité du Sénat ou de la Chambre des communes par l'intermédiaire du RNIS. Les lieux éloignés non équipés d'une ligne RNIS nécessiteraient donc une passerelle pour connecter la ligne IP à la ligne RNIS de la salle de comité du Sénat ou de la CdC.</p>
	<b>Date</b>

<b>Q. 3</b>	<b><u>Annexe D – Énoncé des besoins</u></b>
	<p>1.4.</p> <p>Veuillez préciser si une passerelle est nécessaire.</p>
<b>Date</b>	Le 20 octobre 2015



<b>R. 3</b>	<p>Tel qu'indiqué dans la réponse 2 ci-dessus, les vidéoconférences multipoints et la plupart des vidéoconférences nécessitent une passerelle qui sert de pont entre les protocoles RNIS et IP.</p>
	<b>Date</b>

<b>Q 4</b>	<b><u>Annexe D – Énoncé des besoins</u></b>
	<p>3.5.</p> <p>Le mot « à/aux » devrait-il être remplacé par « à partir de »?</p>
<b>Date</b>	Le 20 octobre 2015



<b>R. 4</b>	<p>Pour être précis, nous désirons qu'il y ait un technicien à l'endroit éloigné et que le Sénat ou la CdC puisse le joindre par téléphone en cas de problème.</p>
	<b>Date</b>

<b>Q 5</b>	<b><u>Annexe D – Énoncé des besoins</u></b>
	<p>3.7.</p> <p>Veuillez préciser à quoi servirait la « capacité de double flux ».</p>
<b>Date</b>	Le 20 octobre 2015



<b>R. 5</b>	<p>La capacité de double flux servirait au partage de contenu (tels que les graphiques ou les présentations PowerPoint).</p>
	<b>Date</b>

<b>Q. 6</b>	<b><u>Annexe D – Énoncé des besoins</u></b> 4.4. a) Comment choisissez-vous le flux audio? b) Y a-t-il un téléphone sur le bureau? c) Les appels sont-ils transmis au moyen d'un RNIS? d) Où se trouve l'interprète et comment sa voix est-elle transmise sur le flux audio?
<b>Date</b>	Le 20 octobre 2015



<b>R. 6</b>	a) C'est le soumissionnaire qui doit proposer le choix du flux audio. b) Encore une fois, c'est le soumissionnaire qui doit proposer la solution. c) Il s'agit d'une interface téléphonique ordinaire. d) La traduction simultanée se fait entièrement localement (dans la salle de comité), et nous pouvons transmettre l'intervention du participant depuis le parquet en anglais et en français par téléphone.
<b>Date</b>	Le 22 octobre 2015

<b>Q. 7</b>	<b><u>Annexe D – Énoncé des besoins</u></b> 4.5. S'agit-il bien de 64 kbit/s pour les appels RTCP audio seulement?
<b>Date</b>	Le 20 octobre 2015



<b>R. 7</b>	Oui, c'est bien cela. Tous les appels RTCP (réseau téléphonique commuté public) sont transmis au moyen d'une connexion commutée à 64 kbit/s.
<b>Date</b>	Le 22 octobre 2015

<b>Q. 8</b>	<b><u>Annexe D – Énoncé des besoins</u></b> 4.6. Dans la DP, on demande une nouvelle solution de vidéoconférence. Dans quelle circonstance la norme H.320 serait-elle nécessaire?
<b>Date</b>	Le 20 octobre 2015



<b>R. 8</b>	Comme dans la réponse à la question 2, actuellement, la plupart des salles de la Cité parlementaire ne sont équipées que de lignes RNIS, et non de lignes IP. Toutefois, un projet est en cours pour faire la transition du protocole RNIS au protocole IP et équiper davantage de salles avec la technologie IP au cours des prochaines années.
<b>Date</b>	Le 22 octobre 2015

<b>Q. 8</b>	Puisque que la DP [doit fermer] <del>ferme</del> jeudi, Y aurait-il une possibilité d'avoir une prolongation à la date [limite pour le dépôt des soumissions] de la DP?
<b>Date</b>	Le 23 octobre 2015



<b>R. 8</b>	La CdC et le Sénat consentent à prolonger la date limite pour le dépôt des soumissions de la DP au lundi 2 novembre 2015 à 12 :00 :00 p.m. (midi) HAE.
<b>Date</b>	Le 26 octobre 2015